Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_13-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 3 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 28 mai 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Sébastien CASSIER, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, Xavier DE MAILLARD, Muriel METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, François LEGROS, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Victor ROLLAND, Adrien PAULZAC, Margaux MULLER et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Vincent CORVOISIER, Vladimir RICHARDEAU et Dimitri MESNIERES étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Georges DRUMONT, Zohra KHANE et Victor ROLLAND ;
- Nicolas ROUILLER a quitté l'assemblée de 18h41 à 18h52 (délibération n°9), puis à nouveau à partir de 18h54 (délibération n°11) jusqu'à la fin de la séance et n'était pas représenté.
- Adel DRIDI était excusé et non représenté.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Peggy GRATELLE et Victor ROLLAND à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260603-13 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – PROJET DE RENATURATION DE LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_13-DE

Monsieur Sébastien CASSIER informe les membres du Conseil municipal :

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, la Ville de La Riche souhaite engager un projet de renaturation de la place François Mitterrand afin de renforcer la présence du végétal en milieu urbain, de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale d'adaptation du territoire communal aux effets du changement climatique et de reconquête des espaces publics au bénéfice de la population. Il vise à transformer cet espace fortement minéralisé en un lieu plus végétalisé, plus perméable et plus agréable à vivre, tout en contribuant au développement de la biodiversité en ville.

L'opération prévoit notamment la désimperméabilisation partielle des surfaces existantes, la plantation d'arbres et de végétaux adaptés aux évolutions climatiques, la création d'espaces paysagers favorisant la fraîcheur urbaine ainsi que l'amélioration des usages et du confort des usagers.

Par ses objectifs environnementaux, paysagers et urbains, ce projet répond aux priorités soutenues par l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de transition écologique et d'adaptation climatique.

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert afin de participer au financement de cette opération de renaturation de la place François Mitterrand.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

RECETTES		**DÉPENSES**	
Financeurs	**Montant**	**Désignation**	**Montant**
Etat – Fonds vert	30 000,00 €	Travaux	37 500,00 € HT
Fonds propres	7 500,00 €		
TOTAL	**37 500,00 €**	**TOTAL**	**37 500,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_13-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission n°2 en date du 26 mai 2026 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **autorise** le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert d'un montant de 30 000 € ;
- **autorise** le Maire à solliciter tout autre partenaire privé ou public susceptible d'apporter des aides financières les plus hauts possibles ;
- **autorise** le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 03/06/2026
Publié électroniquement le 05 JUIN 2026

Les Secrétaires de séance

Peggy GRATELLE **Victor ROLLAND**

Le Maire

MAIRIE de LA RICHE (Indre-et-Loire)

Sébastien CLÉMENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.